



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RECOMMANDATION
Conseil scientifique du CNRS

Objet : Périmètre des sections et Instituts

Le Conseil scientifique souhaite continuer à être associé à la réflexion sur le périmètre des sections et Instituts du CNRS. Le Conseil scientifique rappelle que cette réflexion relève des missions du Comité national dont le Conseil scientifique du CNRS fait partie, et non de comités ad hoc.

Motion adoptée le 07 mars 2011
(19 votants)
Pour à l'unanimité

M. Bruno CHAUDRET
Président du Conseil scientifique